



Assemblée générale

Distr. générale
27 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2012-2013

Quatrième rapport intérimaire sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Résumé

L'Assemblée générale a, dans sa résolution 60/283, approuvé l'adoption par l'Organisation des Nations Unies des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) pour l'établissement des états financiers. Le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale en 2008 son premier rapport intérimaire sur l'adoption de ces normes par les organismes des Nations Unies (A/62/806), suivi en 2009 par un deuxième rapport (A/64/355), puis un troisième en 2010 (A/65/308). Le présent rapport rend compte des progrès accomplis par l'ensemble des organismes des Nations Unies et par l'Organisation elle-même entre le 1^{er} août 2010 et le 31 août 2011. Au 31 décembre 2010, 9 organismes sur 23 avaient appliqué les nouvelles normes. Les 14 organismes restants, y compris le Secrétariat de l'ONU, vont de l'avant selon le calendrier prévu. On trouvera exposées ici en particulier les mesures prises par l'ONU à cet effet, ainsi que les risques liés aux délais fixés et les stratégies mises en place pour y faire face.

L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Activités intéressant l'ensemble du système des Nations Unies	4
A. Aperçu général	4
B. Direction et budget du projet pour l'ensemble du système	4
C. Méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et directives aux fins de leur application	5
D. Communication et formation	6
E. Adoption des normes IPSAS par les organismes des Nations Unies	7
III. Adoption des normes IPSAS par l'ONU	10
A. Aperçu	10
B. Direction et supervision du projet	10
C. Application des normes IPSAS à l'ONU	11
IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre	21
Annexes	
I. Organismes des Nations Unies : dates d'application des normes IPSAS au 31 juillet 2011	22
II. Principales étapes de la mise en application des normes IPSAS	23

I. Introduction

1. Le 30 novembre 2005, le Comité de haut niveau sur la gestion a recommandé que les organismes des Nations Unies retiennent, afin d'améliorer la qualité, la comparabilité et la crédibilité de leurs états financiers, les Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS) plutôt que les Normes comptables du système des Nations Unies; il était en effet devenu manifeste, pour les principaux intéressés, que ces dernières, mises au point par des experts comptables du système, n'étaient plus à la pointe en matière de comptabilité et de communication de l'information, alors que les normes IPSAS, appliquées par les États et par d'autres organisations internationales intergouvernementales, étaient considérées comme des pratiques optimales.
2. En 2006, le Comité de haut niveau a lancé un projet cofinancé par tous les organismes en vue d'élaborer un cadre harmonisé de passage aux normes IPSAS, selon lequel chaque organisme serait responsable de l'application de ces normes en ce qui le concerne. L'équipe chargée du projet pour l'ensemble du système leur prête une aide et des conseils à cette fin. En 2007, elle a mis au point un ensemble de conventions et de directives harmonisées conformes aux normes IPSAS, que les organismes ont accepté.
3. L'établissement des états financiers du Programme alimentaire mondial (PAM) au 31 décembre 2008 conformément aux nouvelles normes a marqué une étape importante dans leur application : le PAM était le premier des organismes des Nations Unies à les avoir exploitées de manière concluante.
4. Au cours de la période à l'étude, huit autres organismes ont pour la première fois établi leurs états financiers selon les normes IPSAS. Ceux de sept d'entre eux ont fait l'objet, à l'issue de leur vérification, d'une opinion sans réserve, et la vérification de ceux du huitième devrait être menée à terme avant la fin de l'année. Tous les autres organismes progressent vers l'application des normes selon le calendrier prévu.
5. L'Assemblée générale a, dans sa résolution 60/283, en 2006, approuvé l'adoption par l'ONU des normes IPSAS. Le Secrétaire général, dans son premier rapport intérimaire (A/62/806), avait indiqué que premiers états financiers conformes aux normes IPSAS seraient ceux de 2011, mais, sur la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), la date butoir a été reportée à 2012. Dans son deuxième rapport intérimaire (A/64/355), le Secrétaire général a fait savoir que les normes seraient appliquées à partir de 2014, la mise en service du progiciel de gestion intégré Umoja ayant été retardée.
6. L'ONU s'est employée, en un premier temps, à établir et consolider la direction du projet, mettre au point les supports de formation et définir un plan directeur. Celui-ci a été finalisé au cours de la période à l'étude, cette étape ouvrant la voie à la phase d'application proprement dite. Comme prévu, la première série d'états financiers conformes aux normes IPSAS se rapportant aux opérations de maintien de la paix portera sur l'exercice se terminant le 30 juin 2014 et sera publiée le 30 septembre 2014. Celle concernant les autres activités du Secrétariat portera sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 et sera rendue publique le 31 mars 2015.

7. Le présent rapport rend compte des progrès accomplis vers l'application des normes IPSAS entre août 2010 et août 2011. Le chapitre II porte sur l'ensemble du système des Nations Unies, tandis que le chapitre III concerne l'ONU. On trouvera exposées au chapitre IV les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre.

II. Activités intéressant l'ensemble du système des Nations Unies

A. Aperçu général

8. L'équipe chargée du projet IPSAS à l'échelle du système a continué de prêter des conseils et un appui technique aux organismes des Nations Unies avant et après l'application des normes. Elle a en particulier poursuivi ses contacts avec le Groupe technique du Groupe d'auditeurs externes, collaboré étroitement avec les groupes de travail à l'échelle du système, suivi l'exécution des activités du Conseil des normes comptables internationales du secteur public (Conseil IPSAS) et géré la diversité des principes et méthodes comptables qui règne dans le système. S'agissant de ce dernier point, elle a fait part aux intéressés des résultats de l'enquête menée à ce sujet et elle a recensé les domaines d'activité pour lesquels il reste à mener des travaux à l'échelle du système. Elle s'emploie actuellement à comparer les états financiers de 2010 établis conformément aux nouvelles normes et prépare un document de réflexion sur les aspects techniques des problèmes communs liés à la diversité. Son mandat a été prolongé jusqu'à la fin 2013 et devrait en principe être reconduit jusqu'en 2015. Une étude indépendante des activités à l'échelle du système sera réalisée avant la fin 2013, de sorte à réévaluer la marche à suivre après cette date et, notamment, déterminer le montant des ressources nécessaires et trancher la question de l'institutionnalisation.

B. Direction et budget du projet pour l'ensemble du système

9. L'équipe chargée du projet pour l'ensemble du système rend compte à un comité de pilotage qui relève du Groupe de travail des normes comptables du Comité de haut niveau sur la gestion. Un nouveau président a été nommé en 2011 à la tête du Groupe de travail, le précédent ayant pris sa retraite; un poste de vice-président a été créé, qui a été pourvu également en 2011.

10. Pour l'exercice en cours, le budget du projet visant l'ensemble du système s'élève à 1,3 million de dollars. L'équipe ayant connu une pénurie d'effectifs au cours d'une bonne partie de la période 2006-2009, les ressources requises pour l'exercice en cours ont été obtenues grâce au report des économies opérées et des soldes inutilisés des exercices précédents. Les ressources demandées pour l'exercice biennal 2012-2013, d'un montant de 1,9 million de dollars, serviront à financer les activités stratégiques de l'équipe.

C. Méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et directives aux fins de leur application

11. Un socle stable ayant été mis en place en 2007 pour faciliter l'adoption harmonisée des normes IPSAS dans l'ensemble du système, l'équipe s'est essentiellement attachée depuis lors à le maintenir à jour et à préciser la marche à suivre pour certaines des normes. C'est ainsi que les documents ont été actualisés en fonction des modifications prônées par le Conseil IPSAS et des décisions du Groupe de travail des normes comptables; on a de même incorporé aux directives relatives au taux de change opérationnel de l'ONU des éléments des consignes concernant ce taux, et mis à jour cinq documents compte tenu des nouvelles normes relatives aux immobilisations incorporelles et aux instruments financiers.

12. L'équipe suit les activités du Conseil IPSAS, notamment pour ce qui est d'évaluer les effets des normes nouvelles ou modifiées et les recommandations relatives aux organismes des Nations Unies, et elle lui présente des communications. Des communications ont également été préparées pour le compte du Groupe de travail des normes comptables, qui concernaient l'exposé-sondage et les documents de consultation se rapportant au cadre conceptuel du Conseil aux fins des états financiers à usage général des entités du secteur public. Le cadre conceptuel définira et explicitera les concepts à retenir pour élaborer des normes IPSAS et d'autres directives sur les informations à inclure dans les états financiers à usage général. L'équipe a par ailleurs pris part aux réunions trimestrielles du Conseil et a prêté son concours aux représentants des organismes des Nations Unies qui y participaient.

Groupes de travail chargés de questions thématiques et groupes de discussion

13. L'équipe a prêté son concours à cinq groupes thématiques chargés des questions suivantes : comptabilité des prestations dues au personnel et communication de l'information y relative, traitement des services communs, évaluation des stocks et des immobilisations corporelles, comptabilisation des entités contrôlées et traitement des droits d'occupation gratuite de locaux en vertu d'accords de partage. Les rapports finals sur les travaux des groupes de travail chargés des directives, des données d'expérience et des modalités pratiques de l'application des normes IPSAS ont été rendus publics en 2010 et mis à la disposition des organismes des Nations Unies par l'intermédiaire du Groupe de travail des normes comptables.

14. Les groupes thématiques ayant collaboré entre eux de manière fructueuse et leurs travaux ayant été concluants, le Groupe de travail des normes comptables a décidé de créer des groupes de discussion en marge de sa réunion de septembre 2011, chargés de se pencher, notamment, sur les questions suivantes : suivi de l'exécution du budget et rapprochement des comptes conformément aux normes IPSAS, audit et contrôle, gestion de la clôture des comptes, et problèmes risquant de surgir après l'application des normes. Plus souples que les groupes thématiques, ils permettent aux organismes qui y prennent part de soulever des questions d'ordre général en fonction de leurs besoins.

Gestion de la diversité des principes et méthodes comptables

15. Une enquête a été réalisée en vue de recueillir des informations qui serviraient à constituer une base de données sur l'application des principes et méthodes comptables, l'objet étant la gestion de leur diversité parmi les organismes des Nations Unies. Les résultats de cette enquête permettront de dégager les aspects qui doivent faire l'objet d'un traitement prioritaire, d'analyser les différentes caractéristiques et de faire prendre conscience des divergences.

16. Les résultats de l'enquête montrent que les organismes appliquaient plus ou moins de la même manière les principes et pratiques approuvés par le Groupe de travail des normes comptables. Toutefois, l'hétérogénéité était manifeste concernant les directives sur lesquelles le Groupe de travail n'a pas à se prononcer. Les divergences recensées tiennent au fait que les cadres réglementaires, les arrangements institutionnels, les mandats et les modalités de mise en œuvre, les modèles d'activité et les variantes autorisées par les normes IPSAS diffèrent d'un organisme à l'autre. Des documents de réflexion sur les services communs et les parties liées sont en cours d'élaboration, qui énonceront des directives à l'intention des organismes. Dans l'intervalle, on s'emploie à déceler tout autre point de divergence. Les résultats de ces travaux seront présentés au Groupe de travail des normes comptables à sa réunion de septembre 2011. Par ailleurs, le Groupe de travail collabore avec le Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour ce qui est de la diversité des principes et méthodes comptables.

D. Communication et formation

Collaboration avec les vérificateurs externes

17. Le Groupe de travail des normes comptables collabore avec le Groupe technique du Groupe de vérificateurs externes afin de favoriser des relations plus productives et interactives à l'échelle du système. C'est ainsi que des représentants du Groupe de travail ont pris part aux réunions du Groupe technique tenues en Suisse en novembre 2010, au cours desquelles ont été débattues de nombreuses questions.

18. Donnant suite aux recommandations du Groupe technique, on s'emploie actuellement à élaborer trois documents de réflexion portant respectivement sur la comptabilisation des services communs, les pratiques comptables de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et la publicité y relative, ainsi que la communication d'informations concernant les opérations financières entre organismes des Nations Unies. Ces travaux seront présentés au Groupe de travail des normes comptables à sa réunion de septembre 2011.

19. Par ailleurs, l'équipe chargée du projet a mis au point un cadre d'orientation des interactions entre les organismes et les auditeurs externes, qui tient compte des enseignements tirés de l'expérience du PAM, premier organisme à avoir appliqué de manière concluante les normes IPSAS. Le document final a été communiqué au Groupe technique pour examen, et il a été approuvé par le Groupe de travail des normes comptables.

Rapport du Corps commun d'inspection

20. Le Corps commun d'inspection a procédé à une analyse de l'état de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des normes IPSAS, dont il a publié les résultats dans un rapport en octobre 2010 (JIU/REP/2010/6; voir également A/66/308/Add.1). Il a constaté que nombre de ces organismes appliquent ou sont en passe d'appliquer la plupart des pratiques optimales. Dans le souci d'assurer le passage sans problème aux nouvelles normes, il recommande de nouvelles pratiques optimales concernant notamment la réalisation d'une analyse approfondie des écarts, l'élaboration d'une stratégie qui permette d'établir les soldes d'ouverture conformément aux normes IPSAS, l'adoption de pratiques de gestion des risques, la détermination des besoins de formation et l'établissement d'un dialogue bilatéral entre les organismes et les vérificateurs externes. De plus, il recommande que les organes délibérants prévoient le personnel et le financement nécessaires pour réussir la transition, et que les chefs de secrétariat établissent des rapports sur les progrès accomplis.

Formation

21. Les stages de formation comprennent sept modules sur ordinateur¹ et 11 autres animés par des formateurs². Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) s'est chargé, en 2011, de traduire en français et en espagnol cinq des modules sur ordinateur; le PNUD, pour sa part, a traduit dans ces deux langues les modules sur ordinateur concernant la présentation des normes IPSAS. Ces traductions ont été mises à la disposition de tous les organismes des Nations Unies. Tous les supports de formation à l'échelle du système ont également été mis à la disposition de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

E. Adoption des normes IPSAS par les organismes des Nations Unies

22. Au 31 décembre 2010, neuf organismes des Nations Unies établissaient leurs états financiers conformément aux normes IPSAS, et 14 autres prévoyaient de le faire entre 2011 et 2014. On trouvera à l'annexe I la liste des organismes avec indication de la date d'application telle que prévue au 31 juillet 2011.

23. Tous les organismes devant appliquer les nouvelles normes entre 2011 et 2014 ont indiqué être dans les temps. Les problèmes identiques que rencontrent nombre d'organismes sont observés de près; ils font l'objet de discussions et sont communiqués au Groupe de travail des normes comptables.

¹ Les stages sur ordinateur, qui sont autodirigés et destinés à faire mieux connaître les concepts sur lesquels reposent les normes IPSAS ainsi qu'à offrir une formation permettant d'acquérir des savoirs opérationnels, sont disponibles sur trois supports : Internet, CD et système de gestion de la formation.

² Ces stages en face à face, animés par des formateurs, tirent parti d'exemples propres aux organismes des Nations Unies et prévoient des contrôles de l'apprentissage ainsi qu'une évaluation en fin de parcours.

**Organismes en passe d'appliquer les normes IPSAS :
problèmes communs et état d'avancement des travaux**

24. Les organismes des Nations Unies informent régulièrement les parties intéressées de l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS. Le manque de compétence des effectifs continue de poser problème, car les spécialistes de ces nouvelles normes ne sont pas assez nombreux; il est à noter toutefois que plusieurs organismes ont progressé dans la constitution de leur équipe IPSAS. La majorité des organismes ont élaboré des stages de formation en fonction de l'état d'avancement de la mise en œuvre des normes.

25. Dans l'ensemble, les organismes ont fait de grands progrès pour ce qui est de l'analyse des incidences des normes IPSAS sur les opérations et les soldes, de l'examen du plan comptable et de la rédaction du manuel relatif aux méthodes comptables. La plupart s'emploient à rendre leur progiciel de gestion intégré compatible avec ces normes et la majorité d'entre eux ont examiné et modifié en conséquence leur règlement financier et leurs règles de gestion financière.

26. Alors que la plupart des organismes ont indiqué que les auditeurs externes avaient un rôle crucial à jouer dans la mise en œuvre des normes IPSAS, la moitié d'entre eux ne font guère, voire pas du tout, intervenir dans ce processus leurs services de vérification interne. La majorité des organismes ont prévu de faire des essais à blanc et établiront ainsi, au moyen des nouvelles normes, des états financiers qui seront examinés par les vérificateurs externes.

**Organismes appliquant les normes IPSAS au 31 décembre 2010 :
opinion des vérificateurs externes, et problèmes et risques communs**

27. Outre le PAM, huit organismes des Nations Unies appliquaient les normes IPSAS au 31 décembre 2010. Les vérificateurs de sept d'entre eux ont émis une opinion sans réserve après avoir examiné les premiers états financiers établis conformément à ces normes, tandis que la vérification des états financiers du huitième se poursuit. Le PAM, qui applique les normes depuis 2008, s'est vu attribuer pour la troisième fois consécutive une opinion sans réserve de la part d'un groupe différent de vérificateurs.

28. Les problèmes et les risques communs aux organismes qui appliquent déjà les normes IPSAS sont suivis de près et communiqués au Groupe de travail des normes comptables. L'une des principales difficultés consiste à obtenir les informations requises par ces normes. D'autres problèmes se posent également concernant l'obtention d'informations de sources dispersées, notamment autres que financières, le volume et la complexité des transactions, et l'appréhension, par les services hors siège, de leur responsabilité dans l'application des normes.

29. La constitution des effectifs a posé des problèmes à la plupart des organismes et le recrutement de personnel qualifié a soulevé des difficultés à divers niveaux, notamment pour ce qui est de la connaissance approfondie des méthodes comptables conformes aux normes IPSAS et leur application à bon escient par tous les services.

30. Les problèmes soulevés par la clôture des comptes sont généralement dus aux délais contraignants à la fin de l'exercice. La préparation des états financiers prend du temps et de nombreux ajustements doivent être réalisés au cours de la clôture. Le fait que des domaines d'activité qui n'étaient pas pris en compte par les Normes comptables du système des Nations Unies doivent désormais faire l'objet d'une

comptabilisation et d'une communication suscite également de grandes difficultés. Un autre problème majeur concerne l'appréhension et l'application de la comptabilité d'exercice. Les principaux problèmes d'ordre technique auxquels tous les organismes ont dû faire face concernent : a) les immobilisations corporelles; b) les prestations dues au personnel; c) les instruments financiers; d) l'information des donateurs; e) la comptabilisation des charges; f) le produit des opérations avec contrepartie directe et des opérations sans contrepartie directe.

Enseignements tirés de l'expérience

31. Les principaux enseignements tirés de l'expérience des organismes ayant appliqué les normes IPSAS au 31 décembre 2010 sont les suivants :

- Les stratégies de communication, de formation et de gestion du changement sont essentielles pour répondre aux préoccupations des parties concernées par l'application des nouvelles normes;
- La participation des vérificateurs externes des comptes est cruciale à tous les stades;
- Il importe d'entamer au plus tôt le processus d'adoption des normes, et notamment de s'inspirer de l'expérience des organismes pionniers en la matière;
- Il est capital de définir au plus tôt les méthodes comptables et les directives aux fins de leur application et de s'accorder à leur sujet;
- L'établissement d'états financiers à blanc est fort utile en ce qu'il aide à résoudre les problèmes avant la clôture des comptes en fin d'exercice et facilite la préparation des états financiers à proprement parler;
- L'adhésion des hauts responsables de l'organisme importe au plus haut point;
- L'adaptation des progiciels de gestion intégré est déterminante;
- L'application des nouvelles normes ne concerne pas seulement les fonctionnaires chargés de la comptabilité et des questions financières;
- La constitution des effectifs est d'une importance cruciale;
- L'échange permanent de données d'expérience et de réflexions entre les responsables de l'application des normes est d'une grande importance;
- L'application des normes est un processus permanent.

Avantages des normes IPSAS

32. Parmi les avantages des normes IPSAS constatés par les organismes qui les ont adoptées, on citera les suivants :

- Les nouvelles modalités de communication de l'information financière améliorent la responsabilisation et la transparence; elles permettent en particulier de se faire une idée plus exacte de l'actif et du passif, ainsi que des recettes et des dépenses;
- L'application des normes favorise les discussions éclairées entre les hauts responsables et les organes directeurs, ainsi qu'une meilleure appréhension des résultats et de la position financière tels qu'ils ressortent des états financiers;

- Elle permet d'intensifier les contrôles et d'améliorer les processus;
- La formation aux nouvelles normes permet de perfectionner les compétences de l'ensemble des fonctionnaires et pas seulement de ceux chargés de la comptabilité et des questions financières;
- Les nouvelles normes contribuent à la prise de décisions éclairées concernant des questions d'ordre technique et de comptabilité;
- Elles donnent lieu à l'élaboration d'indicateurs relatifs à des domaines clefs de la gestion des risques financiers.

III. Adoption des normes IPSAS par l'ONU

A. Aperçu

33. La première série d'états financiers conformes aux normes IPSAS se rapportant aux opérations de maintien de la paix portera sur l'exercice se terminant le 30 juin 2014 et devra être publiée au plus tard le 30 septembre de cette même année; celle concernant les autres activités du Secrétariat portera sur l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 et sera rendue publique avant le 31 mars 2015. Toutefois, pour être dans les temps, il faudra avoir franchi un certain nombre d'étapes, parmi lesquelles : a) l'établissement des soldes d'ouverture de l'actif conformément aux nouvelles normes; b) la comptabilisation complète et exacte des avoirs; c) la formation du personnel et son adhésion à ces normes; d) la mise en place en temps voulu du progiciel de gestion intégré Umoja. On a défini une stratégie de gestion des risques de sorte à régler les problèmes en amont et atténuer, voire éliminer, les risques recensés. On a également élaboré des plans d'intervention, dont certains ont commencé à être exécutés, de sorte à consolider la stratégie.

34. Les travaux sont passés de la phase d'élaboration des politiques à celle d'exécution, caractérisée par l'intensification de la gestion du changement et du projet au Siège et par la multiplication parallèle des activités d'exécution dans les bureaux hors siège, les missions sur le terrain et d'autres services. Des équipes multidisciplinaires dépêchées par les services du Siège mènent sur le terrain des activités préalables à l'application des normes, axées sur les aspects pratiques du plan directeur et éclairant une stratégie judicieuse de gestion du changement. Les activités d'exécution se mettant en place dans les bureaux extérieurs, et alors que l'on prend davantage conscience qu'il est urgent d'aller de l'avant, la première série d'états financiers conformes aux nouvelles normes devrait être établie aux dates prévues.

B. Direction et supervision du projet

35. Le comité de pilotage, qui continue d'aiguiller le projet, s'emploie de plus en plus à cerner et gérer les risques, l'objet étant d'assurer l'application des normes dans les temps. Ses activités de formulation des politiques sont devenues moins importantes depuis que le plan directeur, sur lequel repose l'application des normes, est, pour l'essentiel, en place. Le comité contrôle régulièrement le registre des risques de haut niveau, qui se concrétise progressivement en matrices de gestion du

risque dans chaque bureau extérieur, mission sur le terrain ou service du Siège. L'application des normes étant fortement tributaire de la mise en place d'Umoja, le risque de ne pas respecter les délais serait grand si cette dernière était retardée. Le Comité de gestion a donc renforcé son contrôle sur l'état d'avancement aussi bien d'Umoja que de l'application des normes et il se penche notamment sur l'interdépendance des stratégies y relatives; il procède pour cela à des examens trimestriels et, selon les besoins, à des interventions périodiques. La participation des hauts responsables continuera d'être un élément fondamental de la stratégie de gestion des risques.

36. Comme l'Assemblée générale en a décidé dans sa résolution 65/243, sur la recommandation du CCQAB (A/65/577), le Comité des commissaires aux comptes a rendu son premier rapport annuel sur l'état d'avancement du passage aux normes IPSAS (A/66/151). Les recommandations des commissaires concernant expressément le Secrétariat de l'ONU sont abordées dans les chapitres correspondants du présent rapport.

C. Application des normes IPSAS à l'ONU

37. Comme décrit en détail dans le rapport du Secrétaire général (A/60/846/Add.3), l'adoption des normes IPSAS s'accompagnera des bénéfices suivants : a) plus grande transparence du fait de l'amélioration de la communication de l'information; b) amélioration de la gestion et de l'évaluation des éléments d'actif et de passif par suite du renforcement des contrôles internes; c) plus grande exactitude du calcul du coût des opérations par suite d'une meilleure comptabilisation des recettes et des dépenses et d'une meilleure communication de l'information financière.

38. Certains avantages des normes IPSAS, tels que la comptabilisation des charges selon les principes de la comptabilité d'exercice et le renforcement de la gestion des éléments d'actif, se feront sentir immédiatement. D'autres, tels qu'une amélioration du calcul du coût des opérations, le renforcement du principe de responsabilité et de la gestion axée sur les résultats et l'amélioration de la communication de l'information financière du fait de la comptabilisation plus précise des éléments d'actif et de passif, des recettes et des dépenses, mettront plus de temps. Pour ce que ces avantages se matérialisent, l'Organisation doit entreprendre un travail de fond systématique et encourager certains changements de mentalité. À cet égard, outre la mise en service de nouveaux systèmes informatiques, le passage aux normes IPSAS signifie qu'il faut collecter et gérer de très nombreuses données afin de répondre aux exigences très vastes et très détaillées des normes, adapter les processus métier de l'Organisation et changer les habitudes en ce qui concerne la création et l'exploitation des informations servant à la prise de décisions. L'Organisation a pris plusieurs mesures pour se conformer aux normes IPSAS, comme décrit dans le présent rapport.

Plan directeur

39. Des progrès notables ont été faits en ce qui concerne le plan directeur régissant le passage aux normes IPSAS et les principes directeurs y afférents. Les normes – 31 au total – ont été analysées et des politiques adaptées aux besoins de l'ONU ont été mises au point, conformément aux politiques harmonisées à l'échelle du système

des Nations Unies qui ont été approuvées par le Groupe de travail des normes comptables du Comité de haut niveau sur la gestion. Plusieurs politiques ont été déjà été incorporées aux spécifications d'Umoja. Les directives générales sont en cours d'examen et seront modifiées avant la mise en service d'Umoja, lorsque cela sera réalisable.

40. Étant donné la complexité des activités à entreprendre afin de passer à de nouvelles normes comptables, des dispositions transitoires sont prévues pour certaines normes IPSAS afin de répondre progressivement aux différentes exigences. Dans le cadre de sa stratégie d'atténuation des risques, l'ONU a décidé de se prévaloir des dispositions transitoires dans des domaines particulièrement complexes afin de trouver des solutions aux problèmes posés par la collecte de données, notamment les soldes d'ouverture de l'actif. Des dispositions transitoires portant sur les domaines ci-après ont été incorporées dans le plan directeur régissant le passage aux normes IPSAS :

a) *Immobilisations corporelles.* Les normes IPSAS prévoient une exemption de l'obligation de comptabilisation de l'ensemble des immobilisations corporelles pendant une période transitoire de cinq ans. Les services du Secrétariat de l'Organisation ont commencé à rassembler les documents comptables relatifs aux éléments d'actif et se sont donnés pour objectif d'avoir achevé cette tâche suffisamment tôt pour pouvoir établir les soldes d'ouverture. Toutefois, au vu des difficultés que posent le recensement et l'estimation de la valeur de ces éléments, lesquelles sont parfois longues à résoudre, l'Organisation a proposé de se prévaloir des dispositions transitoires en ce qui concerne la comptabilisation des immobilisations corporelles liées à des projets, des immobilisations corporelles produites par l'Organisation pour elle-même et des travaux d'équipement liés à des actifs faisant l'objet d'un contrat de location;

b) *Immobilisations incorporelles.* Les normes IPSAS autorisent l'Organisation à comptabiliser les immobilisations incorporelles de façon prospective. L'Organisation a prévu d'invoquer les dispositions transitoires dans ce domaine, car les Normes comptables du système des Nations Unies n'imposent ni de comptabiliser ni de rendre compte des immobilisations incorporelles et elle n'a donc pas établi les documents qui lui auraient permis de produire les soldes d'ouverture correspondants;

c) *Présentation des états financiers.* Comme elle y est autorisée par les normes IPSAS et comme approuvé par le Groupe de travail des normes comptables du Comité de haut niveau sur la gestion en 2007, l'Organisation ne présentera pas d'éléments de comparaison pour l'année précédente dans les premiers états financiers conformes aux nouvelles normes.

Coopération avec les vérificateurs externes des comptes

41. Tous les organismes qui ont adopté les normes IPSAS ont noté que la coopération avec les vérificateurs externes était un facteur qui contribuait grandement à la mise en application des nouvelles normes, tout en signalant que cela n'avait pas été toujours été aisé à obtenir. À cet égard, l'ONU a tenu des consultations avec le Comité des commissaires aux comptes concernant le plan directeur et certaines politiques ont été modifiées afin de tenir compte des observations du Comité. Les consultations devraient s'achever en mars 2012.

42. S'agissant de la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/65/577), des consultations ont eu lieu avec le Comité des commissaires aux comptes concernant la consolidation des états financiers des différentes entités du Secrétariat et des organismes des Nations Unies. Le Comité des commissaires aux comptes n'a pas vu d'inconvénient au maintien d'états financiers distincts par entité, y compris des volumes séparés pour les états financiers des opérations de maintien de la paix et du Fonds général et des fonds associés.

43. Dans le prolongement du passage aux nouvelles normes, les consultations avec le Comité des commissaires aux comptes portent aussi sur l'audit annuel des activités autres que celles des opérations de maintien de la paix. Compte tenu des incidences que cela aurait sur l'examen des rapports du Comité par les organes directeurs, ainsi que des incidences opérationnelles et financières, les propositions sur la question devraient faire l'objet de consultations approfondies et être présentées dans le cadre du prochain rapport intérimaire sur la mise en application des normes IPSAS.

Règlement financier et règles de gestion financière

44. Le Règlement financier et les règles de gestion financière devront être modifiés conformément au plan directeur régissant le passage aux normes IPSAS, notamment en ce qui concerne la terminologie, la présentation de l'information financière et les principes. La nouvelle version sera présentée, pour approbation, à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session afin de respecter le délai du 1^{er} juillet 2013 fixé pour les missions. Les différents manuels, circulaires du Secrétaire général, circulaires administratives, directives générales et lignes directrices seront mis à jour en fonction des changements apportés au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Les documents devant être modifiés sont en cours d'examen.

Activités de mise en application

45. L'équipe IPSAS de l'ONU en est au dernier stade en ce qui concerne le plan directeur et met maintenant l'accent sur la mise en application. Les tâches à accomplir à cet égard sont nombreuses et la mise en conformité des états financiers avec les nouvelles normes ne manquera pas de poser des difficultés majeures. Étant donné les délais très courts, l'accent est mis sur un certain nombre de problèmes majeurs, qui sont gérés selon une démarche axée sur le risque. Les principaux risques associés à la mise en application des normes sont les suivants : a) inexactitude des soldes d'ouverture des éléments d'actif; b) inexactitude et insuffisance de la comptabilisation des éléments d'actif; c) difficultés rencontrées dans la gestion du changement; d) retards dans la mise en service d'Umoja.

46. L'une des principales difficultés sera de déterminer le solde d'ouverture des éléments d'actif. Afin de faciliter cette tâche, des directives, des modèles et des aide-mémoire ont été mis au point et ont été examinés par les directeurs financiers à l'occasion d'un atelier organisé en juin 2011; les directeurs financiers ont également participé à l'établissement des plans de mise en application. Les aide-mémoire ont été affinés afin de tenir compte des particularités du Siège, des bureaux hors Siège et des commissions régionales au regard de la comptabilisation des éléments d'actif.

47. Les normes IPSAS exigent une gestion rigoureuse des éléments d'actif afin de renforcer l'information financière. Les Normes comptables du système des Nations Unies prévoient une obligation de déclaration limitée, voire aucune obligation de déclaration, en ce qui concerne plusieurs éléments d'actif, notamment les immobilisations corporelles, les stocks et les immobilisations incorporelles. L'obligation de déclaration découlant des normes IPSAS est beaucoup plus détaillée et rigoureuse et oblige tous les services à recueillir et à tenir à jour des données comptables sur les éléments d'actif, y compris le coût historique des immobilisations corporelles et des stocks, en prélude à l'obtention des soldes d'ouverture.

48. L'établissement des soldes d'ouverture relatifs aux éléments d'actif est complexe et exige beaucoup de temps et de travail. Il a donc été décidé de procéder de façon échelonnée afin d'éviter d'avoir des soldes d'ouverture incomplets ou erronés, et de tirer parti des systèmes existants, tels que Galileo pour les opérations de maintien de la paix, et d'autres solutions jusqu'à ce qu'Umoja puisse être utilisé pour calculer et tenir à jour les soldes.

49. Tous les services s'attachent à garantir l'exhaustivité, l'exactitude et la fiabilité des documents comptables relatifs aux éléments d'actif qu'ils détiennent; il s'agit là d'un premier pas qui permettra de disposer de soldes d'ouverture compatibles avec les normes IPSAS et de réduire le volume et la complexité du travail à accomplir par la suite. Des instructions détaillées portant sur diverses catégories d'actifs sont mises à la disposition des services de façon échelonnée. Les premières instructions portent sur les biens immobiliers, qui en raison de leur valeur représentent une partie importante de l'actif. Les instructions relatives aux immobilisations corporelles, notamment les immobilisations produites par l'Organisation pour elle-même, aux stocks et aux immobilisations incorporelles seront diffusées à compter du troisième trimestre de 2011.

50. Sachant que la valeur des éléments d'actif revêt une grande importance si l'on veut que les états financiers soient conformes aux normes IPSAS et compte tenu de la complexité des tâches à accomplir aux fins de l'établissement des soldes d'ouverture qui apparaîtront dans les premiers états conformes aux nouvelles normes, le nombre d'erreurs que l'on peut tolérer si l'on veut obtenir une opinion sans réserve de la part des vérificateurs externes est très faible. Dans le cadre des mesures d'atténuation des risques, l'Administration collabore avec le Bureau des services de contrôle interne afin qu'il l'aide à recenser les problèmes potentiels sur lesquels elle doit se concentrer. Les états financiers à blanc qui seront établis pendant la première année budgétaire de la mise en œuvre des normes permettront aussi d'atténuer les risques. L'Organisation continuera de s'assurer le concours du Comité des commissaires aux comptes afin d'avoir toutes les chances d'obtenir une opinion sans réserve.

51. Parallèlement, le Département de l'appui aux missions a mis la dernière main à un programme de codification qui aidera les missions de maintien de la paix à classer les biens durables, prélude à une comptabilisation exacte des éléments d'actif dans le cadre des normes IPSAS.

Gestion du changement

52. Les normes IPSAS permettront à l'ONU de disposer d'un cadre comptable qui correspond aux normes et pratiques de référence, notamment pour ce qui est du

passage à la comptabilité d'exercice intégrale. Toutefois, le passage d'une comptabilité d'exercice modifiée à une comptabilité d'exercice intégrale n'a pas que des incidences financières.

53. L'un des domaines dans lesquels le changement n'ira pas sans difficulté est celui des procédures de réception et d'inspection. À présent, les dépenses sont comptabilisées dans les systèmes d'information comptable sur la base des engagements. Dans le cadre des normes IPSAS, elles seront comptabilisées selon les principes de la comptabilité d'exercice lorsque l'Organisation aura une obligation juridique ou implicite de procéder au règlement, c'est-à-dire au moment où elle prendra livraison des biens ou des services. La réception et l'inspection feront donc intégralement partie de la procédure comptable et permettront de comptabiliser les dépenses de façon exacte et sans délai inutile.

54. Non seulement il faudra que les procédures de réception et d'inspection changent, mais il faudra aussi que les membres du personnel s'adaptent aux nouveautés et à leur incidence sur la gestion des ressources et sur la communication de l'information relative à l'exécution des budgets. La comptabilisation des dépenses au moment de la remise des biens et services aura également des effets sur la gestion des programmes et mettra en évidence les écarts entre l'exécution du budget et les données citées dans les états financiers. Les directeurs de programme devront s'adapter à la nouvelle réalité et administrer leurs ressources avec plus de prévoyance. Ils seront aidés en cela par le renforcement des fonctions de communication de l'information dans Umoja.

55. Le renforcement des contrôles et des procédures à appliquer à la gestion et à la comptabilisation des éléments d'actif aura une incidence dans plusieurs domaines d'activité de l'Organisation. Ainsi, les biens durables, les biens non durables et les biens et services fournis à titre gracieux seront soumis aux nouvelles règles de comptabilisation et de déclaration dans les états financiers. L'enregistrement et la tenue à jour des données de nature à garantir la conformité avec les normes IPSAS dans ces domaines influenceront sur certaines fonctions dans l'ensemble de l'Organisation, tandis que l'importance de ces éléments dans les états financiers sera telle qu'ils feront l'objet d'un examen approfondi de la part des auditeurs.

56. Afin de mieux faire comprendre les changements qui s'annoncent et de veiller à ce que l'Organisation s'y prépare au mieux à tous les niveaux, les activités de gestion du changement ont été renforcées, notamment celles portant sur la communication et la formation.

57. La stratégie de communication suit une démarche différenciée. Au niveau des organes de direction, y compris le Comité de la gestion, et dans le cadre des séances d'information organisées à l'intention du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, l'accent est mis sur les difficultés qui pourraient retarder le passage aux normes IPSAS et sur les risques qui pourraient entraver l'obtention des avantages escomptés. En ce qui concerne les équipes d'encadrement, la communication vise à montrer à quel point les activités préparatoires sont pressantes si l'on veut respecter le délai de 2014 et insiste sur l'ampleur du travail à accomplir compte tenu de la modestie des ressources dont l'ONU dispose.

58. S'agissant des organes de contrôle, tels que le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes, l'accent a été mis sur la gestion dynamique des risques de façon à garantir que les premiers états financiers

conformes aux normes IPSAS obtiennent une opinion sans réserve. À l'échelon des départements et des bureaux, on a insisté sur l'importance qu'il y avait à gérer le projet avec rigueur dès les premiers stades de manière à tenir les délais et à faire évoluer les habitudes progressivement afin de tirer parti des possibilités offertes par les changements découlant du passage aux normes IPSAS et de la mise en service d'Umoja.

59. À ce jour, les activités de communication auprès de l'ensemble du personnel ont été discrètes et sporadiques, l'idée étant de mettre en évidence les changements que le personnel ne manquera pas de remarquer prochainement. Naturellement, cela suppose que l'on sache clairement quelle sera l'incidence sur le personnel, les processus et les systèmes. Sachant que l'équipe du projet IPSAS a désormais les moyens de mener des activités de communication ciblées, que des interlocuteurs sont nommés petit à petit dans les différents services du Siège et dans les bureaux hors Siège, que la mise en application des normes prend une tournure de plus en plus concrète et que l'on en sait plus sur plusieurs tâches préalables à la mise en application et sur la stratégie d'application, les membres de l'équipe s'apprentent à intensifier les activités de communication de façon à toucher tous les fonctionnaires. Les activités de gestion du changement liées aux normes IPSAS seront étroitement coordonnées avec celles relatives à Umoja, car nombre de modifications entraînées par le passage aux nouvelles normes se feront par l'intermédiaire d'Umoja.

60. En 2009, l'équipe du projet IPSAS de l'ONU a mis au point une série de modules de formation, dont 7 modules d'auto-apprentissage en ligne et 11 modules animés par un formateur, qui ont été mis à la disposition des organismes des Nations Unies. Les modules en ligne visent à mieux faire connaître les normes IPSAS et aident les groupes fonctionnels à mieux comprendre un certain nombre de notions, notamment la comptabilisation des immobilisations incorporelles, des stocks, des avantages sociaux, des contrats de location, des provisions, du passif éventuel et de l'actif éventuel. Les modules animés par un formateur correspondent aux niveaux intermédiaire et avancé et se déroulent dans une salle de classe.

61. Au total, 6 871 certificats ont été décernés aux membres du personnel qui ont suivi avec succès les modules de formation en ligne; ce nombre était de 3 300 lors de l'établissement du rapport précédent. Le nombre de fonctionnaires qui ont suivi les modules en ligne s'est élevé à 2 326. De plus, en juillet 2011, 35 participants du Département de l'appui aux missions ont bénéficié d'un cours d'une journée animé par un formateur. Ce cours visait à aider les fonctionnaires qui ne s'occupent pas des questions financières à mieux comprendre les problèmes opérationnels qui pourraient se produire dans les missions pendant la période de transition.

62. Les cours animés par un formateur se diviseront en deux modules. Le premier module sera réservé aux fonctionnaires chargés du calcul des soldes d'ouverture, domaine dans lequel le travail a déjà commencé. Le second, qui correspond à un niveau plus avancé, ciblera les fonctionnaires chargés de l'établissement des états financiers et sera proposé au moment de la mise en service d'Umoja afin de tendre vers plus d'efficacité. L'équipe du projet IPSAS s'emploie à planifier la participation des différents services en coopération avec eux. La majeure partie des services recevront la formation standard, mais certains bénéficieront d'une formation sur mesure.

63. La Force intérimaire des Nations Unies au Liban a été la première à bénéficier du premier module animé par un formateur. Le stage a duré trois jours et s'est

déroulé au mois d'août 2011, parallèlement à un ensemble d'activités destinées à mettre à l'essai dans les missions le plan directeur régissant le passage aux normes IPSAS et la formation. Les 25 fonctionnaires qui ont suivi la formation ont fait part de leur satisfaction. Ils ont également indiqué qu'ils préféreraient participer à des discussions approfondies afin d'obtenir des précisions sur certaines notions complexes. Les supports de formation seront adaptés de façon à laisser plus de place à la discussion.

64. Outre les modules en ligne et les cours animés par un formateur, une aide sera proposée aux utilisateurs des normes IPSAS dans le cadre de séminaires animés sur le Web par un formateur, qui dialoguera avec des participants de différents lieux d'affectation. Des séminaires de ce type seront programmés à intervalles réguliers afin de répondre aux besoins des différents utilisateurs en fonction du fuseau horaire dans lequel ils se trouvent. Des renseignements complémentaires seront également ajoutés aux pages Web et aux forums consacrés aux normes IPSAS.

65. Les activités de mise en application étant désormais en cours, l'équipe IPSAS de l'ONU s'est élargie et diversifiée, et a complété son savoir-faire technique avec un savoir-faire dans les domaines de la formation, de la gestion de projet, de l'informatique et de la gestion de l'information, notamment en se dotant de compétences en matière de gestion du changement. Elle guidera la mise en application des normes dans les missions et dans les bureaux hors Siège.

66. Soucieux de mettre l'accent voulu sur la mise en application des normes dans les missions, le Département de l'appui aux missions a mis sur pied une équipe spécialisée au Siège et l'a chargée de coordonner les activités dans les missions. Cette équipe coopère étroitement avec l'équipe IPSAS de l'ONU et l'aide à appréhender la situation sur le terrain en ce qui concerne les plans et activités de mise en application.

67. La structure des équipes locales a également été précisée dans le cas des opérations autres que les missions de maintien de la paix. La première équipe locale a été mise sur pied à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et a participé, en août 2011, à des essais préliminaires à l'entrée en vigueur des normes IPSAS.

68. Compte tenu de la charge de travail existante et afin de pouvoir compter sur un personnel disposant du savoir-faire voulu pour entreprendre les activités préliminaires à l'application des normes IPSAS, l'Organisation met des aide-mémoire, des directives et des modèles à la disposition des missions et des bureaux hors Siège, procédant pour cela de façon progressive et bien avant les dates prévues pour la mise en application. Des modèles et des outils de gestion de projet sont également remis aux différents bureaux et examinés avec eux afin de rationaliser la gestion de nombreuses activités interdépendantes et d'organiser l'information relative aux progrès accomplis dans la mise en application qui est communiquée aux cadres à l'échelon local et au Siège. Cela permettra aux bureaux de planifier le passage aux nouvelles normes compte tenu des conditions locales et leur laissera suffisamment de temps pour régler certaines questions dans la limite des ressources dont ils disposent.

69. Le Secrétariat de l'ONU tire également parti de l'expérience acquise par les organismes des Nations Unies qui sont passés ou sont en train de passer aux normes IPSAS. Outre les synthèses sur l'adoption des normes par les organismes des

Nations Unies qui sont présentées périodiquement par le Groupe de travail des normes comptables, y compris sur les enseignements tirés, le PAM, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et le PNUD ont également fait part de leur expérience au Secrétariat.

Mise en service d'Umoja

70. Le progiciel de gestion intégré, Umoja, est la cheville ouvrière de la mise en application des normes IPSAS. Les prescriptions découlant de ces normes sont incorporées au progiciel et une bonne partie des activités de gestion du changement associées à l'utilisation des nouvelles normes devraient se dérouler parallèlement à celles liées à Umoja. Les équipes Umoja et IPSAS coopèrent étroitement non seulement à la mise au point des processus d'Umoja, mais aussi à la mise en service de ce progiciel. Certes, le champ d'application du projet Umoja dépasse largement le cadre des normes IPSAS, mais la mise en application de ces normes est fortement tributaire du respect des délais de déploiement d'Umoja.

71. Le plan de mise en service d'Umoja a été révisé récemment et il est désormais prévu de procéder au déploiement de façon échelonnée. La première phase – Umoja-Fondamentaux – permettra de disposer des fonctions nécessaires au passage aux normes IPSAS. La décision de réviser le calendrier de mise en service s'explique en partie par la nécessité d'atténuer les risques qui pourraient nuire à l'établissement, dans les délais prescrits, des premiers états financiers conformes aux nouvelles normes. On trouvera des renseignements plus détaillés sur le calendrier de mise en service d'Umoja dans le troisième rapport du Secrétaire général consacré à ce système (A/66/381).

72. Comme indiqué à l'annexe II, les soldes d'ouverture conformes aux prescriptions des normes IPSAS doivent être prêts au 1^{er} juillet 2013 dans le cas des opérations de maintien de la paix et au 1^{er} janvier 2014 dans le cas du reste du Secrétariat de l'ONU. Il est prévu d'établir des états financiers à blanc conformes aux normes IPSAS et reposant sur des données comptables réelles en décembre 2013 pour les opérations de maintien de la paix et en juin 2014 pour le reste du Secrétariat. En ce qui concerne les opérations de maintien de la paix, les premiers états financiers conformes aux normes pour l'exercice budgétaire qui se terminera en juin 2014 doivent être présentés avant le 30 septembre 2014; s'agissant du reste du Secrétariat, les premiers états financiers pour l'exercice qui se terminera en décembre 2014 doivent être prêts avant le 31 mars 2015. D'après le plan de mise en service révisé d'Umoja, qui est décrit plus en détail dans le rapport susmentionné du Secrétaire général, la première phase du déploiement a été conçue de façon à faciliter la tenue de ces délais.

73. La mise en service de progiciels de gestion intégrés aussi complexes qu'Umoja peut se heurter à des retards et à des problèmes dès les premiers stades. Compte tenu du fait que la mise en service d'Umoja dans un certain nombre de bureaux serait très proche des dates d'entrée en vigueur des normes IPSAS, les équipes des projets Umoja et IPSAS examinent plusieurs stratégies d'atténuation des risques afin de veiller à ce que des états financiers conformes aux nouvelles normes puissent être établis dans les délais. Lorsque cela est faisable et sans préjudice de l'objectif général d'Umoja qui consiste à faire évoluer les modalités opérationnelles et à unifier des systèmes informatiques disparates, l'équipe Umoja s'attachera à tirer parti de systèmes existants, tels que Galileo, à titre provisoire pour atténuer les

risques qui pourraient entraver l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS.

74. Afin de remédier à des retards éventuels dans la mise en service des modules fondamentaux d'Umoja, des plans de secours sont à l'étude; ces plans font intervenir Umoja, des systèmes informatiques existants et des solutions ad hoc afin de permettre l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS dans les délais prévus. Les solutions suivantes sont en cours d'évaluation : a) utilisation de Galileo pour produire des données relatives aux immobilisations corporelles et aux stocks dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales qui soient conformes aux prescriptions des normes IPSAS; b) utilisation d'un système du Département de l'appui aux missions aux fins de l'informatisation des notes relatives aux états financiers, celles-ci représentant un complément d'information important; c) poursuite à titre provisoire de l'exploitation de certains systèmes informatiques qui servent à la gestion des biens dans les bureaux du Secrétariat autres que les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, moyennant quelques aménagements; d) utilisation d'une combinaison de processus manuels et semi-automatisés qui viendraient se greffer sur les systèmes existants, Sun Accounts et le Système intégré de gestion (SIG), afin de comptabiliser les dépenses en fin d'exercice au moment de la livraison des biens et services, selon le principe prévu par les normes IPSAS.

75. S'il est possible de s'appuyer provisoirement sur les systèmes existants et sur des solutions ad hoc pour permettre à l'Organisation de se conformer aux normes IPSAS en cas de retard dans la mise en service d'Umoja, cela n'est pas viable à moyen terme en raison de la complexité et du volume de travail que cela suppose. Il est donc prévu de mettre en service les premiers modules d'Umoja (Umoja-Fondamentaux) dans l'ensemble de l'Organisation de sorte que l'on puisse se passer des solutions provisoires après la phase de déploiement initiale.

Mise en application progressive

76. Le Groupe de travail des normes comptables a recommandé une stratégie de mise en application progressive, lorsque cela était possible, afin d'atténuer les risques découlant de la complexité et de l'ampleur de l'opération. La mise en conformité des états financiers se fera norme par norme et sera échelonnée sur plusieurs exercices financiers jusqu'à ce que toutes les normes soient entrées en vigueur. L'ONU a donné suite à cette idée en mettant d'abord l'accent sur les prescriptions des normes IPSAS qui n'exigent pas l'apport d'améliorations aux systèmes informatiques existants, en particulier la déclaration de nouveaux éléments d'information.

77. L'Organisation a ainsi transposé les prescriptions suivantes en se fondant sur la démarche susmentionnée : a) comptabilisation et déclaration détaillée des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des frais de rapatriement et des reliquats de congé annuel; b) rationalisation de la comptabilisation des travaux de construction en cours concernant le plan-cadre d'équipement; c) déclaration des biens fournis à titre gracieux et du passif éventuel. Les prescriptions des normes IPSAS relatives à l'amélioration de la déclaration des fonds de trésorerie commune seront prises en considération dans les états financiers des opérations de maintien de la paix correspondant à l'exercice qui s'est terminé en juin 2011. Les prescriptions concernant les contrats de location, les prestations sociales et les locaux fournis à titre gracieux (autres que ceux des opérations de

maintien de la paix) seront incorporées dans les états financiers qui seront établis par l'ONU avant 2014 aussi bien pour les opérations de maintien de la paix que pour les autres opérations.

Calendrier de mise en application et dépenses

78. Le calendrier de mise en application du projet IPSAS à l'ONU, y compris les grandes étapes, est récapitulé à l'annexe II.

79. Dans sa résolution 60/283, l'Assemblée générale a approuvé les ressources demandées pour permettre de commencer à appliquer les normes. On trouvera dans le tableau ci-après un récapitulatif, par source de financement, des dépenses engagées pendant les exercices biennaux 2006-2007 et 2008-2009, du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2010-2011 et des dépenses engagées au 31 août de cet exercice.

Mise en application des normes IPSAS à l'ONU, 2006-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2006-2007 Dépenses	2008-2009 Dépenses	2010-2011 Montant révisé des crédits ouverts	2010-2011 Dépenses engagées au 31 août 2011 ^a
Budget ordinaire				
Postes	370,4	1 270,6	1 177,5	901,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	662,4	117,4
Consultants	—	—	491,4	151,3
Voyages	10,2	46,6	156,5	113,7
Services contractuels	16,4	0,3	609,0	21,0
Divers	10,9	24,2	23,7	0,8
Chapitre 28B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité)	407,9	1 341,7	3 120,5	1 306,1
Chapitre 31 (Activités administratives financées en commun)	427,1	732,2	417,9	0,0 ^b
Total, budget ordinaire	835,0	2 073,9	3 538,4	1 306,1
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	324,2	547,6	589,6	381,0
Consultants	—	—	2 984,7	232,8
Voyages	—	2,6	254,2	27,1
Total, compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	324,2	550,2	3 828,5^c	640,9
Total	1 159,2	2 624,1	7 366,9	1 947,0

^a Dépenses effectivement engagées au 31 août 2011 (données arrêtées le 9 septembre 2011).

^b Les dépenses seront intégralement financées au moyen des soldes des exercices antérieurs.

^c Crédit ouvert calculé au prorata pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, crédit ouvert au titre du maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et montant calculé au prorata pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011.

80. Les ressources existantes sont utilisées judicieusement, l'objectif étant de ne pas dépasser le budget estimatif de 23 millions de dollars qui est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les pratiques de gestion financière (A/60/846/Add.3). L'équipe IPSAS du Siège a cependant été étoffée en 2011 afin de disposer du vivier de compétences nécessaire pour passer de la phase de formulation des orientations à la phase de planification détaillée de la mise en application. À mesure que la phase de mise en application gagne en importance, le taux d'utilisation des ressources pour la période 2012-2015 augmentera dans les bureaux hors Siège, dans les départements du Siège et dans les missions afin d'appuyer les activités de mise en application.

IV. Décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre

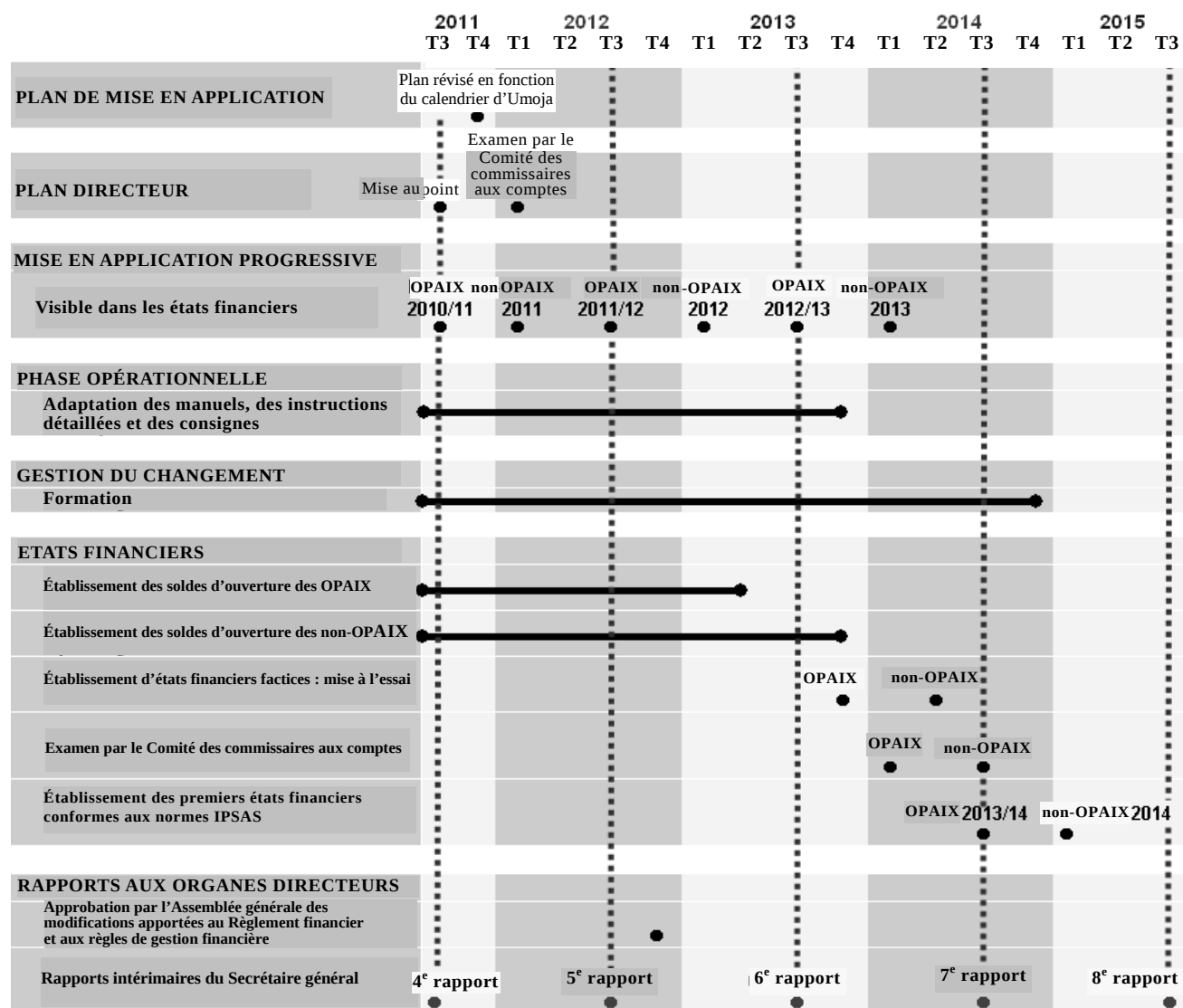
81. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport, y compris du plan consistant à lui présenter les modifications à apporter au Règlement financier et aux règles de gestion financière durant la partie principale de sa soixante-septième session.

Annexe I

Organismes des Nations Unies : dates d'application des normes IPSAS au 31 juillet 2011

<i>Organisme</i>	<i>Date d'application</i>
1. Programme alimentaire mondial (opération menée à bien)	2008
2. Organisation de l'aviation civile internationale (opération menée à bien)	2010
3. Organisation maritime internationale (opération menée à bien)	2010
4. Union internationale des communications (opération menée à bien)	2010
5. Organisation panaméricaine de la santé (opération menée à bien)	2010
6. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (opération menée à bien)	2010
7. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (opération menée à bien)	2010
8. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (opération menée à bien)	2010
9. Organisation météorologique mondiale (opération menée à bien)	2010
10. Agence internationale de l'énergie atomique	2011
11. Union postale universelle	2011
12. Organisation internationale du Travail	2012
13. Programme des Nations Unies pour le développement	2012
14. Fonds des Nations Unies pour la population	2012
15. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2012
16. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2012
17. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	2012
18. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	2012
19. ONU-Femmes	2012
20. Organisation mondiale de la Santé	2012
21. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	2013
22. Organisation des Nations Unies	2014
23. Organisation mondiale du tourisme	2014

Annexe II

Principales étapes de la mise en application
des normes IPSAS

Abréviations : OPAIX = opérations de maintien de la paix; non-OPAIX = opérations autres que les opérations de maintien de la paix.